

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Nogentaise

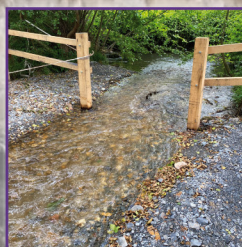


GÉNÉRATION
PÊCHE

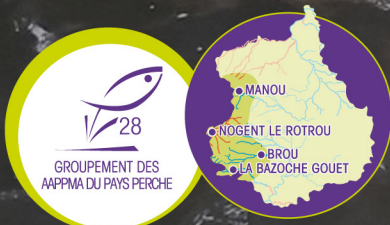
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE



Recharge sédimentaire réalisée sur la Cloche en octobre



Travaux de restauration morphologique de la Rhône réalisés en juillet



25 FÉVRIER 2024

Table des matières

Compte-rendu d'activités et rapport moral	3
■ La vie associative.....	5
■ Les manifestations et concours	6
■ Les actions pour les jeunes.....	11
■ La gestion des parcours en rivière	13
■ La gestion des parcours en plan d'eau.....	15
■ Les matériels et équipements	17
■ La garderie.....	17
■ La gestion des espèces nuisibles.....	18
■ Les actions de promotion et de communication	18
Effectifs	19
■ Evolution des effectifs.....	21
■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche	25
■ Les dépositaires	26
Rapport financier.....	27
■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2023	29
■ Les produits	31
■ Les charges	32
■ Le rapport des vérificateurs aux comptes	33
Bilan des Projets 2023	35
■ La recharge sédimentaire sur la Cloche	37
■ La restauration de la continuité écologique sur la Rhône.....	39
Projets 2024	43
■ La réfection de deux postes de pêche au plan d'eau de La Borde	45
■ Les actions de restauration des rivières.....	46
Informations 2024.....	47
■ Les informations pêche.....	49
■ Le calendrier des manifestations.....	50
■ Les cartes de pêche et le tarif.....	51
■ Où acheter sa carte de pêche ?	52
■ La documentation	52
Annexes.....	53
■ Nos partenaires	55
■ Le Conseil d'Administration.....	57

■ Le règlement intérieur de l'AAPPMA « La Nogentaise »59

Compte-rendu d'activités et rapport moral



■ La vie associative

■ ■ Le conseil d'administration

Lors du Conseil d'Administration du 8 Novembre 2023, il a été acté la démission de William Flaust, vice-président de l'Association, pour raison personnelle ainsi que celle de Basile Lebrun pour cause de déménagement et celle de Frédéric Héricourt pour raison professionnelle, tous deux étant membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA La Nogentaise est donc à ce jour composé de 11 membres. Lors de la réunion du 5 Décembre 2023, Il a été adopté à l'unanimité la nomination de Thierry Mauguin en tant que vice-président de l'AAPPMA La Nogentaise, délégué de l'Association auprès de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et délégué de l'Association auprès du Groupement des AAPPMA du Pays Perche.

L'ensemble des administrateurs et les membres bénévoles de La Nogentaise donnent beaucoup de temps pour l'Association et la preuve en est donnée par les heures de bénévolat recensées pour 2023 (Base : 13 bénévoles et administrateurs - 2,5 gardes).

Missions	Nombre d'heures 2023	Nombre d'heures 2022
Secrétariat/Administratif	942	884
Travaux/Entretien des parcours	634	1 004
Garderie/Gestion des nuisibles	515	625
Concours/Manifestations	363	357
Atelier Pêche Nature	316	405
Réunion	254	311
Divers	209	205
Communication	139	119
Comptabilité	97	121
Total	3 469	4 031

■ ■ Les réunions

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA La Nogentaise s'est réuni sept fois, les 4 Janvier, 1^{er} Mars, 3 Mai, 19 Juillet, 30 Août, 8 Novembre et 5 décembre et le Bureau, à chaque fois que les circonstances ou une décision à prendre l'ont exigé.

L'Assemblée Générale statutaire a eu lieu le dimanche 26 Mars 2023.

Certains membres ont participé aux Assemblées générales de la Fédération Départementale de Pêche, organisées à Champhol le 14 Avril 2023 et à Bonneval le 10 Novembre 2023 ainsi qu'à la réunion sectorielle qui a eu lieu le 19 Octobre à Brou.

Les délégués de l'Association ont également participé à trois réunions du Conseil d'Administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche les 15 Février, 17 Mai et 30 Novembre ainsi qu'à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 Avril 2023 à la Bazoche-Gouet.

Plusieurs membres ont par ailleurs participé à des réunions d'information ou de travail sur des thèmes donnés, en liaison avec leur fonction au sein de l'Association (réunions municipales, du Syndicat du BASEL...).

■ Les manifestations et concours

L'AAPPMA La Nogentaise, le club de pêche de compétition « Team La Nogentaise Compétition 28 » et la commission « Carpe » de l'Association proposent chaque année un programme de concours et manifestations varié, destiné à faire plaisir à tous les pêcheurs. L'année 2023 n'a pas fait exception.

■ ■ La Fête de la Pêche des enfants

L'AAPPMA « La Nogentaise » a organisé sa traditionnelle fête de la pêche pour les enfants au plan d'eau du Tertre le samedi 3 Juin 2023. Cette manifestation s'est déroulée à l'occasion de la Fête Nationale de la Pêche.

Pour cette édition, l'Association a renoué avec une participation record puisque **76 jeunes pêcheurs** ont participé à cette manifestation à savoir 22 filles et 54 garçons, 64 de moins de 12 ans et 12 de plus de 12 ans. C'est beaucoup plus que les deux dernières années ce qui s'explique peut-être par l'organisation de cette manifestation un samedi au lieu du dimanche.

Comme habituellement, désormais, il n'y a pas eu de classement et la remise des récompenses a été effectuée par tirage au sort des cartons d'inscription. Chaque enfant a reçu une médaille et un sac comprenant des petits lots et un goûter



individuel, plus, au choix, une canne à pêche, un moulinet ou une bourriche, et ce, grâce à nos partenaires : Suez, Lorenove, le Crédit Mutuel, Leclerc et la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir.

Les petits pêcheurs, les jeunes pêcheurs confirmés, les accompagnants et membres de La Nogentaise ont pu partager de très agréables instants dans une sincère convivialité et un réel plaisir de pêcher.

Un immense merci à l'ensemble des partenaires qui soutiennent par leur générosité cette manifestation, ainsi qu'aux bénévoles indispensables au bon déroulement du concours.

■ ■ La rencontre départementale des jeunes

Après une reprise timide en 2022, la Fédération de pêche d'Eure et Loir a proposé l'organisation en 2023, d'une nouvelle édition de la rencontre départementale des jeunes. Il s'agit d'un concours de pêche au coup avec classement en individuel et par équipe. Ce concours a eu lieu au plan d'eau de Barjouville, près de Chartres, le samedi 23 Juin 2023. Il a réuni 27 jeunes représentant cinq AAPPMA : Brou, Chartres, Courville, Illiers-Combray et Nogent le Rotrou. L'AAPPMA La Nogentaise a inscrit six jeunes issus de l'Atelier Pêche Nature : Maxence Charrier, Baptiste Dubois, Soan Pinaud, Nathan Rivière, Enzo Sagot et Christian Sylva. Accompagnés des animateurs de l'Atelier, ils ont pêché pendant deux heures l'après-midi.



Ils ont obtenu les résultats suivants en individuel :

- 3^{ème} : **Soan PINAUD** avec 298 points,
- 3^{ème} : **Baptiste DUBOIS** avec 298 points,
- 10^{ème} : **Christian SYLVA** avec 120 points,
- 15^{ème} : **Enzo SAGOT** avec 57 points,
- 17^{ème} : **Nathan RIVIERE** avec 47 points,
- 23^{ème} : **Maxence CHARRIER** avec 1 poisson.



Par équipe, **l'AAPPMA La Nogentaise s'est classée 2^{ème}**.
Ce sont d'excellents résultats dont l'Association est très fière.

Afin de récompenser cette équipe de jeunes pêcheurs motivés, ils ont été nommés lors de la cérémonie des récompenses sportives de la ville de Nogent le Rotrou organisée le vendredi 19 Janvier 2024. Accompagnés des animateurs de l'Atelier Pêche Nature, ils ont chacun reçu une médaille.

Toutes nos félicitations aux jeunes participants et à leurs animateurs qui réalisent un travail remarquable pour ces jeunes tout au long de la saison.

■ ■ Le concours anniversaire de La Nogentaise

En 2023, ce concours qui a toujours lieu au plan d'eau de La Borde n°1 à Margon-Arcisses, s'est tenu le dimanche 24 Septembre. C'était le 124^{ème} concours anniversaire de l'AAPPMA La Nogentaise.

Comptant pour le classement du critérium départemental, il a réuni 25 pêcheurs, venant d'Eure-et-Loir et des départements voisins, pour un marathon de 5 heures.

Lors de cette édition 2023, **René FAVRE-BULLY, du club « Team Sensas Dreux », a terminé 1^{er}** avec 3900 points, suivi de Jean-Michel BOULET, du club « Team Sensas Les



Loutres Avraises » qui finit 2^{ème} pour la 2^{ème} année consécutive en totalisant 1860 points. Serge BOULET, également du club « Team Sensas Les Loutres Avraises » termine 3^{ème} avec 620 points.

Tous les compétiteurs ont été récompensés par Gérard LEGRET, vice-président de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et Damien PAPILLON, président de l'Association.

La manifestation s'est terminée par le pot de l'amitié préparé par l'équipe de bénévoles de l'Association, toujours très active et qu'il convient de remercier pour son organisation parfaite.

ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
La Nogentaise 28
7 rue Sainte Anne 28401 NOGENT-LE-ROTHOU
Plan d'eau de La Borde à Arcisses (Margon)
Dimanche 24 septembre 2023
Marathon individuel
Organisé par l'AAPPMA CRITERIUM DÉPARTEMENTAL FFPS
Rendez-vous à 7H30 : Tirage des places
Concours de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00
16H00 : Pesage et remise des récompenses
RÈGLEMENT FFPS
• Ouvert uniquement aux licenciés
• Concours mixte
• Longueur des cannes 13 m
• Amorce : 15 L (pas d'amorçage lourd après la coupure)
• 2.5 L d'esches dont 1/2 L de fouillis
• Pesée du poisson vivant : 1 point par gramme
• Classement par secteur
Engagement : 15 euros
Gratuit pour les U15 et U18
Restauration sur place (sur réservation lors de l'inscription)
INSCRIPTIONS
(jusqu'au vendredi 22 Septembre 2023 à 13h00)
AAPPMA La Nogentaise
06 27 46 12 57
www.groupeementpecheduperche.com
E.Leclerc MARGON
Intermarché BRICOMARCHÉ VALMAT Allianz LORENOVE

■ ■ La rencontre de pêche en bateau

Offre peu répandue dans le département, la pêche en bateau est prisée par les pêcheurs de carnassiers.

Afin de répondre à leur attente, l'AAPPMA La Nogentaise a organisé une rencontre de pêche en bateau qui a eu lieu sur le plan d'eau de La Borde n°1 à Margon-Arcisses le samedi 30 Septembre 2023.

Pour cette première édition, un peu moins d'une dizaine de pêcheurs embarqués sur cinq bateaux et quelques float-tubes ont participé à cette manifestation, heureux de se retrouver par une belle journée automnale très ensoleillée.

Le bilan de la pêche fait état d'environ 190 poissons pêchés qui ont récompensé les efforts de ces passionnés : de nombreuses perches dont la plupart mesurait plus de 20 cm avec quelques spécimens entre 30 et 35 cm, mais peu de brochets et de sandres.

Les bénévoles ont proposé un repas aux participants qui ont apprécié ce moment de convivialité partagé tous ensemble qui leur permet d'échanger autour de la pêche et de leurs prises.

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
La Nogentaise
Plan d'eau de La Borde à Arcisses (Margon)
Samedi 30 septembre 2023
Rencontre de Pêche en bateau

Accueil sur place à 6h30
Début de la pêche à 7h21 (heure légale)

Gratuit
Restauration sur place (sur réservation lors de l'inscription)

INSRIPTIONS
(jusqu'au vendredi 29 Septembre 2023 à 13h00)
AAPPMA La Nogentaise
06 27 46 12 57
aappmalanogentaise@gmail.com
www.groupepementpecheduperche.com

E. Leclerc MARGON
Intermarché BRICOMARCHÉ VALMAT Allianz Crédit Mutuel L'ORNOUVE



■ ■ Les concours du « Team La Nogentaise Compétition 28 »

Avec 6 licenciés adultes, le club « Team La Nogentaise Compétition 28 » a organisé plusieurs concours sur le plan d'eau de la Borde n°1 à Arcisses :

- Le 8 Avril 2023 : concours de pêche au feeder qualificatif pour la finale « Matrix Feeder 2023 » – 43 compétiteurs – Didier Goupil se classe 1^{er}, Gilles Franchet 4^{ème}, Alexandre Goupil 33^{ème}, Thierry Maurice 34^{ème} et Antoine Larisière 35^{ème}.
- Le 9 Avril 2023 : concours de pêche au feeder qualificatif pour la finale « Feeder Tech 2023 » – 21 compétiteurs – Thierry Maurice se classe à la 1^{ère} place, Antoine Larisière à la 4^{ème}, Gilles Franchet à la 7^{ème}, Alexandre Goupil à la 11^{ème} et Didier Goupil termine 17^{ème}. Anthony Goupil et Damien Papillon sont respectivement 20^{ème} et 21^{ème}.
- Le 18 Juin 2023 : concours de pêche au feeder – 14 compétiteurs – Antoine Larisière finit 1^{er}, Alexandre Goupil 2^{ème}, Didier Goupil 7^{ème}, Thierry Maurice 10^{ème} et Gilles Franchet 12^{ème}.



Pour la 3^{ème} année consécutive, les membres du club ont orchestré le challenge Hervé Noiret, en mémoire de leur ami disparu. Cette manifestation a eu lieu cette année au plan d'eau de La Borde n°1 les 30 Avril et 1^{er} Mai et a regroupé 7 équipes de 2 compétiteurs. Les deux équipes du club se classent respectivement à la 1^{ère} et la 3^{ème} place.

Les membres du club « Team La Nogentaise Compétition 28 » ont également participé aux concours de pêche au feeder organisés tout au long de la saison, au niveau départemental notamment à Chartres, Châteaudun et Landelles.

Didier Goupil, Alexandre Goupil et Antoine Larisière ont représenté le club lors du championnat régional qui a eu lieu à Saint Georges-sur-Eure les 15, 16 et 17 Septembre 2023. A l'issue des 3 manches, sur 17 compétiteurs, Didier Goupil se classe 4^{ème} avec un poids total pêché de 20,173 kg, Antoine Larisière 11^{ème} et Alexandre Goupil 14^{ème}.

En fin de saison, les 21 et 22 octobre 2023, les membres du club ont participé à la finale Feeder Tech organisée à Marennes en Charente-Maritime. Sur 169 compétiteurs, Gilles Franchet se classe 49^{ème}, Didier Goupil 96^{ème}, Alexandre Goupil 115^{ème}, Thierry Maurice 124^{ème} et Antoine Larisière 159^{ème}.

■ ■ Les pêches de nuit de la carpe

Plan d'eau de La Borde

En début d'année 2023, les membres du bureau de la section « La Carpe Nogentaise » ont souhaité mettre fin à leur mandat. En l'absence de successeurs et en accord avec le Conseil d'Administration de l'AAPPMA La Nogentaise, cette section est alors devenue une commission de l'Association nogentaise.

Les anciens dirigeants, bénévoles très actifs, assurent l'encadrement et le bon déroulement des pêches de nuit que l'Association propose sur le site du plan d'eau de La Borde n°1, même si leur nombre s'est réduit.

Parallèlement, une convention a été mise en place avec l'Association Sports Loisirs de l'UIISC1 pour déléguer à la section pêche de cette association, la gestion d'une partie des pêches de nuit de la carpe sur le site de La Borde n°1.

Au cours de l'année 2023, la commission « carpe » a proposé un enduro du 18 au 21 Mai et une pêche de nuit en Octobre tandis que la section pêche de l'Association Sports et Loisirs a organisé quatre pêches de nuit. Sur l'année, la moyenne des prises par date est de 33 carpes pour un poids moyen total d'environ 500 Kg.



Durant le week-end du 11 Novembre, la pêche de nuit organisée dans le cadre du Téléthon en partenariat entre l'Association Sports et Loisirs et la commission carpe de l'AAPPMA La Nogentaise, a permis de récolter 1 830 € reversés à l'Association Française de lutte contre la mucoviscidose. 18 carpes ont été pêchées pour un poids total de 220Kg148, le poids moyen étant de 12Kg230. Le plus gros poisson pris était une carpe miroir de 17Kg700.

Bilan des pêches de nuit/enduro

Date	Nombre de carpes	Dont « Commune»	Dont « Miroir »	Poids total (kg)	Poids moyen (kg)	Organisateur
Avril	40	nc	nc	404,240	10,106	ASL
Mai	64	11	53	619,000	9,672	AAPPMA
Juin	62	20	42	584,860	9,433	ASL
Septembre	12	63	75	844,480	11,250	ASL
Octobre	6	30	36	398,700	11,075	AAPPMA
Novembre	18	nc	nc	220,148	12,230	ASL

Plan d'eau du Tertre

A l'initiative de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir, plusieurs dates de pêche de nuit de la carpe sont proposées sur le site du plan d'eau du Tertre, avec la particularité que ces pêches sont réservées aux pêcheurs mineurs accompagnés toutefois d'un adulte.



En 2023, plusieurs jeunes se sont ainsi inscrits et ont passé d'excellents moments de pêche lors de belles sessions avec un record de 18 prises pour une seule équipe lors d'un week-end.



Toutes nos félicitations aux pêcheurs et compétiteurs pour leurs résultats.

■ Les actions pour les jeunes

Depuis bon nombre d'années, l'AAPPMA La Nogentaise multiplie les actions en faveur des jeunes qui seront les pêcheurs de demain.

■ ■ L'Atelier Pêche Nature

L'Atelier Pêche Nature est un lieu d'apprentissage de la pêche et de découverte des milieux aquatiques ouvert aux enfants dès l'âge de 7 ans, qui fonctionne le mercredi de 14 à 17 heures de Septembre à Juin, sauf pendant les vacances scolaires.

L'encadrement est assuré par les animateurs bénévoles de l'Association qui interviennent selon leur disponibilité et la technique de pêche pratiquée.

Pour la saison 2022-2023, 9 enfants dont 2 nouveaux étaient inscrits, un dixième jeune ayant rejoint le groupe en fin de saison. Les objectifs sont toujours les mêmes : la pratique de la pêche de loisir toutes techniques et/ou la découverte de la pêche de compétition, notamment lors du concours départemental des Jeunes ou autres manifestations proposées.



Au cours des 26 séances dispensées, ce qui a représenté 192 séances/enfants, les jeunes pêcheurs ont pu s'exercer aux différentes techniques : pêche de la truite sur la Cloche et sur la Berthe en mars pour l'ouverture, pêche au coup sur les plans d'eau de La Borde et du Tertre, pêche au feeder, pêche des carnassiers, découverte de la pêche à la mouche, en salle pour l'apprentissage de la technique et à la pisciculture de M.Fonmarty, pour la pratique.

Une nouveauté cette année...Une animation en canoë-kayak de découverte de la rivière l'Huisne a été également organisée en partenariat avec le club de canoë-kayak nogentais.



■ ■ Les animations avec la Fédération de Pêche

Chaque année, des séances sont organisées pour les enfants de l'Atelier Pêche Nature, en partenariat avec la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir, animées par Nicolas Tordeur ou Nicolas Esnault, chargés de développement à la Fédération. Ces séances sont proposées sur des thématiques variées à savoir la pratique d'une technique de pêche non enseignée par les animateurs de l'Atelier Pêche Nature, la découverte et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, ou des activités plus ludiques telles que l'utilisation du simulateur de pêche.

En 2023, les deux premières interventions ont été consacrées à la pêche à la mouche avec une première séance théorique le 1^{er} Mars, dédiée à la fabrication de mouches et une seconde, le 8 Mars avec une mise en pratique sur l'Huisne près de la piscine.

Le 28 Juin, les jeunes de l'Atelier ont pu tester la pêche aux carnassiers en float-tube sur le plan d'eau de La Borde n°1. Une découverte pour les nouveaux inscrits ravis de leur après-midi !

Le 15 Novembre 2023, une séance en salle a permis aux jeunes de l'Atelier Pêche Nature de découvrir l'écosystème de la rivière autour d'une maquette. Le cycle de l'eau, le bon état des rivières, les pollutions et la continuité écologique sont autant de thèmes qu'ils ont abordés avec les animateurs de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir.



Un grand merci aux animateurs de l'AAPPMA La Nogentaise et de la Fédération de Pêche qui s'investissent pour initier les enfants à la pêche et leur offrir de belles sessions tout au long de la saison.



■ La gestion des parcours en rivière

■ ■ Les conventions de droit de pêche

Si l'Association peut offrir des parcours de pêche en rivière aux pêcheurs, c'est grâce aux accords qu'elle signe avec les propriétaires riverains. Ces accords prennent la forme d'une convention de droit de pêche signée en général pour une durée de 9 ans qui définit un cadre des obligations et devoirs de chacun. Sans le bon vouloir des propriétaires, il ne peut pas y avoir de parcours de pêche ou beaucoup moins. Il convient donc de les en remercier.

En 2023, aucune convention n'était à renouveler. En revanche, deux parcelles situées sur les bords de l'Huisne ont changé de propriétaire, entraînant la signature d'une nouvelle convention. Il s'agit de :

- La parcelle référence cadastrale C217 sur la commune d'Arcisses-Margon dont le propriétaire est Monsieur Maxime Demarty.
- La parcelle référence cadastrale ZI9 sur la commune de Condeau appartenant à Monsieur Salim Ayad.

Aucune mise à jour de convention n'a été effectuée sur les rivières de 1^{ère} catégorie.

Par conséquent, le linéaire de parcours gérés par l'Association a été inchangé en 2023.

■ ■ Les travaux d'entretien

L'entretien des parcours est une des principales missions de l'Association. L'objectif des interventions est de permettre l'accès des pêcheurs aux parcours tout en impactant le moins possible le milieu aquatique. A certains endroits, une coupe de la ripisylve est effectuée mais elle est raisonnée, en abattant principalement les arbres morts ou penchés et les essences non adaptées. Les interventions consistent également à retirer les embâcles, débroussailler, et entretenir la signalétique et les voies d'accès.

Sur la rivière « l'Huisne »

Le partenariat avec la Sécurité Civile, en place depuis 2019, s'est poursuivi en 2023. Plusieurs équipes de l'UIISC1 sont intervenues au cours de l'année pour effectuer des travaux d'abattage et de débroussaillage en collaboration avec les bénévoles de l'AAPPMA. Ce partenariat est d'une grande aide pour l'AAPPMA La Nogentaise car il permet de mener des travaux de grande ampleur grâce aux moyens matériels et humains de l'UIISC1. Pour ces derniers, ces chantiers d'entretien leur permettent de former leurs équipes aux opérations d'abattage, élagage et débroussaillage.

En 2023, des travaux d'élagage et de petit abattage ont été effectués en rive droite de l'Huisne à la hauteur du Goulet sur une longueur de 100 m.

Sur les rivières de 1^{ère} catégorie

Les équipes de la Sécurité Civile ont aussi effectué des opérations d'abattage et de débroussaillage sur la Rhône au niveau du lieu-dit « La Pitarnière » sur la commune de Nogent le Rotrou. Ces travaux ont eu lieu sur un linéaire de 100 m en rive droite et gauche et font partie du projet de restauration de la continuité écologique mené par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir sur la Rhône. Les bénévoles de la Nogentaise ont aussi pris part à ce projet en accompagnant les équipes de l'UIISC1 et de la Fédération de Pêche, en effectuant les travaux de broyage et en évacuant le bois coupé pour être vendu en bois de chauffage.

Concernant les opérations menées par les seuls bénévoles de l'Associations, les premiers chantiers ont consisté à préparer les parcours



des rivières de 1^{ère} catégorie en vue de l'ouverture de la truite. Les bénévoles profitent de ces interventions pour réparer les passages pêcheurs et apposer les panneaux indicatifs des parcours lorsque cela est nécessaire. En début d'année 2023, les travaux ont tout d'abord commencé par la rivière « La Berthe » et notamment le parcours n°4, puis se sont poursuivis sur la Rhône sur le parcours n°2 aux alentours du lieu-dit « La Rosaie ». Au mois d'août, un chantier de retrait d'embâcles a été effectué sur l'aval du parcours n°4 au niveau de Saint-Serge avec le concours de l'exploitant M.Dordoigne.

■ ■ Les empoissonnements

Concernant les empoissonnements, en 2023, **440 kg de truites arc-en-ciel** ont rejoint l'ensemble des parcours des rivières de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de l'Association. De manière inédite, aucune truite fario n'a été introduite en 2023 pour la raison que le pisciculteur n'était pas en mesure de fournir des truites de taille supérieure à la limite de capture. Ce déficit de croissance des poissons d'élevage est attribué aux épisodes de chaleur répétés. Dans le contexte actuel, ces événements climatiques extrêmes sont amenés à être plus fréquents donc tout laisse penser que ce problème réapparaîtra de manière récurrente. L'Association a donc décidé de pérenniser cette mesure en 2024 et de n'introduire que des truites arc-en-ciel à nouveau.

Comme habituellement, les dates de déversement de ces poissons ont été préalablement communiquées aux adhérents qui ont pu participer et aider aux opérations ayant eu lieu les 10 Mars, 7 Avril et 5 Mai.

Depuis l'année 2022, l'Association concentre les déversements sur certains parcours, particulièrement sur l'Huisne afin de favoriser la capture des poissons introduits. Une carte indiquant ces zones a été établie et remise aux pêcheurs lors de l'achat de leur carte de pêche afin qu'ils puissent s'y rendre. L'Association procèdera de même pour la saison 2024.

■ ■ Les pêches électriques

Quatre pêches électriques ont été réalisées en 2023 sur le bassin de l'Huisne, par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et quelques bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise, habilités à réaliser ce type d'opérations.

Deux concernaient des stations de suivi prospectées tous les cinq ans. Il s'agit de

- La Jambette à Pitry (Nogent-le-Rotrou) où l'indice poisson indique un bon état piscicole (10.7) avec la présence de la truite (de 5 à 32 cm) et de ses espèces d'accompagnement (loche, vairon, chabot). L'inventaire a également mis en évidence la présence de tanches et de chevaines.
- La Berthe à la Vieille Cour où l'indice est également bon (12.7) malgré la présence d'une seule truite et de poissons d'eau calme comme les carassins, les perches et les rotengles. La station était malheureusement perturbée par la présence d'un encombre qui a entraîné une augmentation du niveau et un envasement important.

Deux autres pêches ont été réalisées sur la Rhône au niveau du moulin de Pseau. Pour évaluer l'état des peuplements piscicoles avant les travaux de restauration de la continuité écologique, il a été réalisé une pêche sur le bief et une pêche sur le bras naturel. Sur le bief, l'indice poisson indique un état moyen (19.3) avec notamment l'absence de truites mais la présence de ses espèces d'accompagnement et également la présence d'épinochettes plutôt indicatrices d'un colmatage du substrat. Sur le bras naturel, l'indice est déjà bon (5.5) avec une population de truites représentée par 4 classes d'âge, de toutes les espèces d'accompagnement (loche, vairon, chabot, lamproie) et des cyprinidés d'eau vive comme la vandoise ou le spirilin.

Pour rappel, plus l'indice poisson est proche de zéro, meilleure est la situation.

Une pêche sur l'Huisne devait également être réalisée mais les conditions hydrologiques n'ont pas permis de l'effectuer et elle est reportée en 2024.



■ La gestion des parcours en plan d'eau

■ ■ Le plan d'eau de La Borde

Les empoissonnements

S'agissant de la gestion quotidienne du site, l'Association a réalisé en Novembre et Décembre 2023 plusieurs opérations d'empoissonnement afin de répondre à la demande des pêcheurs et soutenir les populations présentes. Des quantités importantes en poissons blancs et carnassiers ont été déversées selon le détail suivant :

Espèces	Quantité (Kg)	Montant
Gardons	400	2 542,55 €
Tanches	101	644,50 €
Brèmes	300	1 376,78 €
Carpes < 2,5 Kg	109	396,73 €
Brochetons 1 été	50	654,10 €
Brochets	50	814,99 €
Total	1 010,00	6 429,65 €



C'est plus d'une tonne cumulée de poissons pour un montant financier de 6 429,65 € qui ont rejoint le plan d'eau !

L'installation d'un effaroucheur de cormorans

Depuis Septembre 2022, date de la non-reconduction de l'arrêté ministériel d'attribution de quotas de tirs de régulation des cormorans, la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique tentent de lutter contre la prolifération des cormorans qui prélèvent des quantités importantes de poissons et qui se sédentarisent sur les parcours euréliens. Dans cet objectif, l'AAPPMA La Nogentaise a acquis l'an passé, un effaroucheur de cormorans, un appareil sonore qui imite le cri de l'orque, prédateur du cormoran et qui, normalement, le fait fuir lorsqu'il plonge pour attraper le poisson. Après un an de mise en place, l'efficacité de cet appareil est difficile à évaluer mais il semblerait que les cormorans s'y habituent et il n'est pas certain que ce dispositif soit une solution adaptée.



Les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise assurent l'entretien de ce matériel qui nécessite d'être repositionné régulièrement, étant souvent déplacé par les mouvements d'eau ou par le vent. Durant l'hiver 2023, le constat fait par les observateurs est la présence régulière d'une dizaine d'individus sur le plan d'eau de La Borde n°1, présence bien moins importante que sur d'autres plans d'eau euréliens.

Les travaux d'entretien des postes de pêche

Les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise et de l'Association Sports et Loisirs de l'UIISC1 assurent les travaux d'entretien, essentiellement de l'égavage, des postes de pêche en vue de l'organisation des pêches de nuit et autres manifestations carpistes.

■ ■ Le plan d'eau du Tertre

L'entretien du site

En 2023, les membres de l'Association ont réalisé un entretien régulier du site : tonte, élagage des postes de pêche, entretien de la ripisylve notamment autour du plan d'eau et en bordure de la rivière, la Rhône. Ce travail mobilise les bénévoles d'Avril à Septembre de manière régulière afin d'offrir aux pêcheurs et aux promeneurs un site propre et bien entretenu.

De gros travaux d'entretien ont également été effectués en Juin grâce à un partenariat avec la

commune de Coudray-au-Perche qui fait intervenir sur le site une entreprise, à l'occasion des opérations d'entretien des chemins communaux. Ces travaux ont concerné la taille des haies et d'arbres. Ce partenariat constitue une aide précieuse pour l'Association !

En fin d'année 2023, une nouvelle opération d'abattage d'arbres menaçants a été réalisée par les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise.

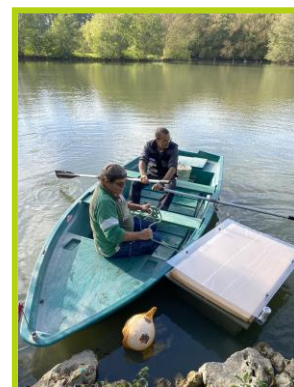


L'installation d'un effaroucheur de cormorans

La problématique soulevée ci-avant pour le plan d'eau de la Borde concerne également le plan d'eau du Tertre. La Fédération de pêche d'Eure et Loir, propriétaire du site, a fait le choix d'y installer un effaroucheur de cormorans qui a été mis en place du côté de la réserve de pêche par les bénévoles de l'Association en 2022.

Comme pour celui qui a été installé au plan d'eau de La Borde, après un an de mise en place, il est difficile d'évaluer son efficacité d'autant plus que le plan d'eau du Tertre est isolé et moins fréquenté.

Durant l'hiver 2023, le constat fait par les observateurs est la présence d'une petite dizaine d'individus, régulièrement présents sur le plan d'eau.



L'empoissonnement

Concernant ce plan d'eau, l'empoissonnement est pris en charge financièrement par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir. En fin d'année 2023, il était prévu un empoissonnement en gardons mais le pisciculteur n'a pas pu fournir les poissons commandés. Cette opération est donc reportée en 2024.



■ Les matériels et équipements

L'AAPPMA La Nogentaise a toujours besoin de matériels pour mener à bien ses missions, notamment concernant l'entretien des rivières. Acquisition de nouveaux matériels utiles ou renouvellement de matériels obsolètes ou défectueux sont une nécessité pour permettre aux bénévoles de travailler dans de bonnes conditions.



En 2023, l'Association a ainsi investi dans une remorque double essieu, équipée de réhausses, matériel très utile pour les travaux d'entretien des parcours mais aussi pour les opérations

d'empoissonnement. Cette acquisition a été subventionnée par la Fédération départementale de pêche d'Eure et Loir.

Une autre opportunité s'est présentée en cours d'année, à savoir la vente d'un broyeur de branches par une autre association du département. Quasiment indispensable désormais, compte tenu des contraintes liées aux feux de végétaux, ce matériel a été acheté par l'AAPPMA La Nogentaise qui a pu le tester lors de l'élagage réalisé sur le plan d'eau du



Terre. Enfin, il faut saluer le travail de l'équipe « Travaux » qui passe de nombreuses heures de bénévolat à entretenir et/ou réparer les matériels de l'Association.

Un grand merci aux bénévoles de l'Association, aux équipes de la Sécurité Civile, aux propriétaires exploitants qui oeuvrent pour entretenir les parcours de pêche et ainsi protéger les milieux aquatiques.

■ La garderie

C'est une mission importante mais pas simple à exercer !

Notre Association dispose d'une équipe de gardes assermentés pour surveiller les parcours et veiller à l'application de la réglementation de la pêche.

En 2023, l'équipe de garderie était composée de Dominique Lévêque, Jérôme Lacolley et François Sineau.

Au cours de cette année, les gardes qui sont intervenus régulièrement sur les parcours de l'Association, ont ainsi réalisé **418 contrôles durant 262 sorties. Ils ont consacré 515 heures à cette mission et parcouru 4 708 kms.**



Félicitations aux gardes pour le travail accompli tout au long de l'année 2023 !

■ La gestion des espèces nuisibles

La lutte contre les nuisibles sur l'ensemble des parcours de l'Association est fortement compliquée par les obstacles règlementaires que les collectivités piscicoles subissent.

La prédation des cormorans sur les populations de poissons, truites et ombres sur les rivières et autres espèces sur les plans d'eau est un véritable fléau. Comme déjà expliqué, la régulation des cormorans via les opérations de tirs est désormais interdite, laissant à ces oiseaux le loisir de piller nos parcours et les solutions alternatives mises en place n'ont pas démontré leur efficacité.

Les ragondins, quant à eux, causent des dégâts très importants sur les berges et nuisent aux travaux de restauration menés par l'Association. Pour 2023, l'Association ne dispose pas d'éléments chiffrés car le bénévole en charge de cette mission s'est un peu découragé face à l'ampleur de ce travail sans fin et coûteux en fournitures. A ce sujet, l'Association a alerté la Fédération de pêche d'Eure et Loir et a sollicité à plusieurs reprises, la possibilité de pouvoir tirer les ragondins à la carabine 22 long rifle, les balles étant moins couteuses. En fin d'année 2023, l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation de ces balles a été publié et c'est une petite victoire pour notre Association.

■ Les actions de promotion et de communication

Avec ses moyens, l'AAPPMA La Nogentaise s'attache à développer sa communication externe.

En 2023, elle a continué de mener diverses actions de promotion et de communication destinées à mieux faire connaître l'Association et bien sûr, conquérir de nouveaux pêcheurs.

■ ■ La page Facebook

La page Facebook de l'Association www.facebook.com/Aappma-La-Nogentaise-177475096086684/ a été créée en mars 2017.

Elle compte à ce jour **826 abonnés**. Des publications sont régulièrement postées afin de communiquer largement sur les actions, les événements et autres informations concernant l'Association.

■ ■ Le compte Instagram

L'AAPPMA La Nogentaise a créé un compte sur ce réseau social très prisé par les plus jeunes. Elle n'y est pour le moment pas très active et va s'attacher à développer sa communication via cet outil.

■ ■ Le site Internet

Le site Internet du Groupement www.groupementpecheduperche.com est la vitrine des quatre Associations de pêche du Perche.

En 2023, le site Internet a été mis à jour en relayant les informations relatives à la vie de l'Association, notamment les concours et manifestations diverses organisés, les activités de l'Atelier Pêche et Nature, les différentes actualités concernant l'Association.

■ ■ Les supports de communication

En 2023, un affichage régulier, via des affiches "personnalisées" avec un visuel identitaire représentatif de l'Association, a été réalisé tant pour annoncer des événements que pour informer (sur les cartes de pêche, la réglementation...). Cet affichage est effectué sur les panneaux situés au siège de l'Association, au plan d'eau de La Borde et au plan d'eau du Tertre.

Les stops-trottoirs et/ou oriflammes installés chez les dépositaires constituent d'autres moyens de communication permettant de diffuser les informations concernant l'Association.

Effectifs



■ Evolution des effectifs

■ ■ Evolution des ventes de cartes de pêche

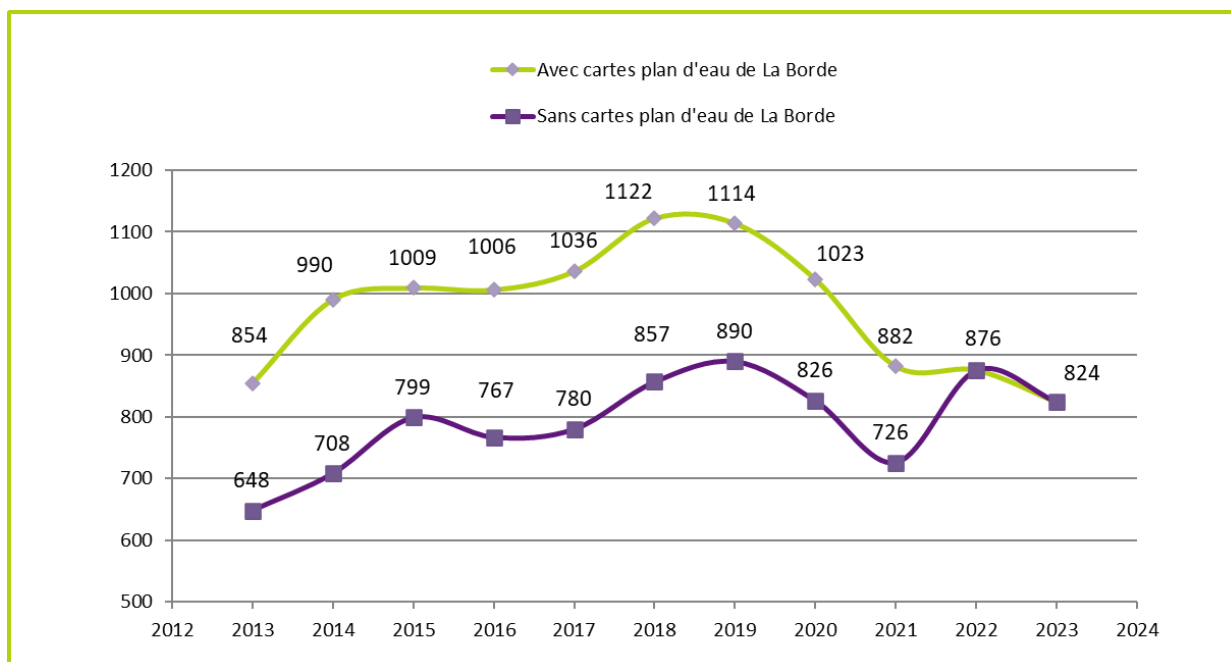
Tableau des ventes de cartes 2013-2023

Cartes	Interféd	Majeur	Femmes	Mineur	Déc. Enfants	Hebdo.	Rivière Jour	Total Sans cartes PE	Etang Annuel	Etang Jour	Total Avec cartes PE	EHGO
2023	260	90	22	77	123	12	240	824			824	3
2022	274	93	22	96	132	6	253	876			876	1
2021	247	91	25	80	106	2	175	726	16	140	882	2
2020	250	92	23	85	179	6	191	826	33	164	1023	7
2019	290	82	21	74	270	3	150	890	36	188	1114	3
2018	286	102	18	75	190	7	179	857	26	239	1122	1
2017	279	96	13	88	164	11	129	780	28	228	1036	8
2016	319	92	20	76	114	6	140	767	21	218	1006	3
2015	298	118	22	77	131	3	150	799	25	185	1009	10
2014	285	110	15	58	170	5	65	708	36	246	990	5
2013	271	94	12	59	153	2	57	648	40	166	854	8

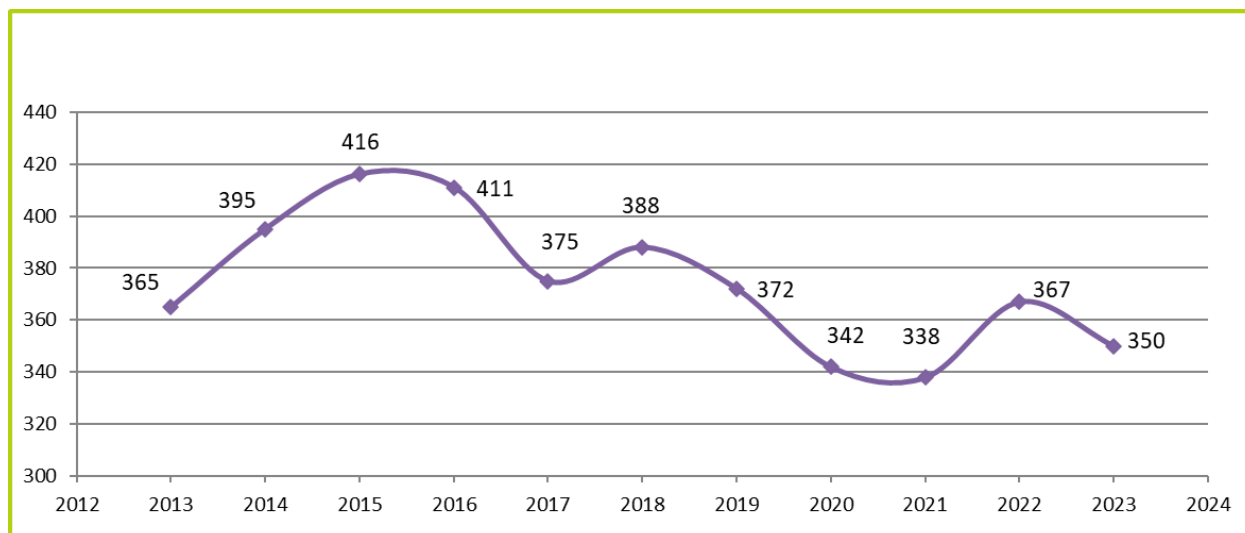
Evolution des ventes de cartes 2013-2023

Cartes	Interféd	Majeur	Femmes	Mineur	Déc. Enfants	Hebdo.	Rivière Jour	Total Sans cartes PE	Etang Annuel	Etang Jour	Total Avec cartes PE	EHGO
2022-2023	-14	-3	0	-19	-9	6	-13	-52			-52	2
2021-2022	27	2	-3	16	26	4	78	150			150	-1
2020-2021	-3	-1	2	-5	-73	-4	-16	-100	-17	-24	-141	-5
2019-2020	-40	10	2	11	-91	3	41	-64	-3	-24	-91	4
2018-2019	4	-20	3	-1	80	-4	-29	33	10	-51	-8	2
2017-2018	7	6	5	-13	26	-4	50	77	-2	11	86	-7
2016-2017	-40	4	-7	12	50	5	-11	13	7	10	30	5
2015-2016	21	-26	-2	-1	-17	3	-10	-32	-4	33	-3	-7
2014-2015	13	8	7	19	-39	-2	85	91	-11	-61	19	5
2013-2014	14	16	3	-1	17	3	8	60	-4	80	136	-3

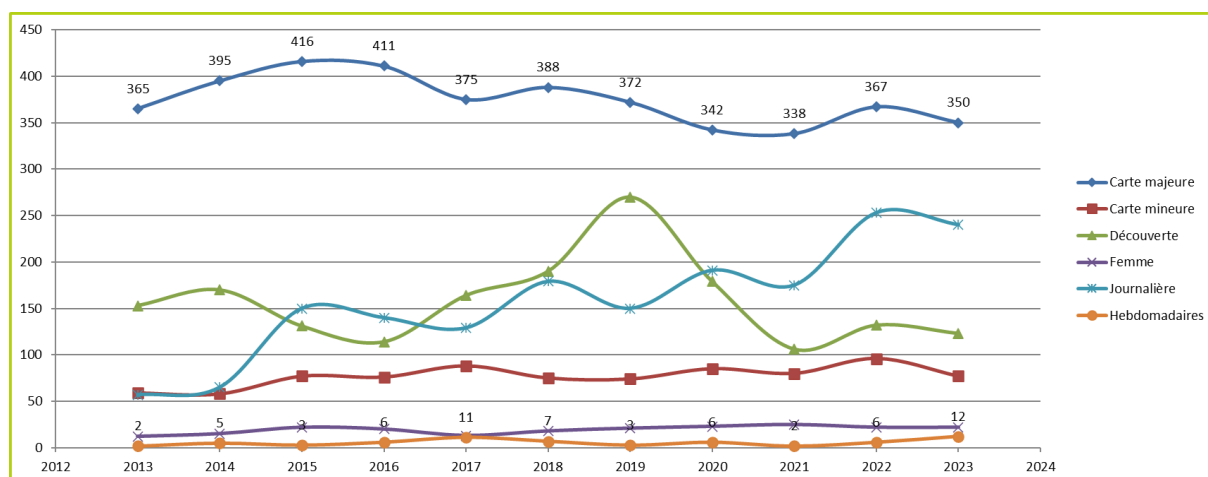
Evolution des ventes de cartes 2013-2023 – Toutes cartes



Evolution des ventes de cartes 2013-2023 – Cartes « Interfédérale » et « Personne majeure »



Evolution des ventes 2013-2023 par type de cartes



En 2023, l'AAPPMA La Nogentaise a connu une baisse des ventes de cartes : **824 cartes contre 876 en 2022 à savoir -5,9 %.**

Contrairement à l'année précédente, il convient de noter une régression des cartes pour les personnes adultes. En effet, les cartes Interfédérales ont diminué de -14 passant de 274 à 260 et les cartes « Personne Majeure », de -3 passant de 93 à 90 soit au total une évolution négative de 17 cartes (-4,6%). Ce chiffre total de 350 cartes adultes en 2023 s'inscrit en dessous de la moyenne de la période 2013-2023 (374 cartes).

Concernant les effectifs jeunes, les cartes pour les jeunes mineurs de 12 ans et plus ont fortement diminué, passant de 96 en 2022 à 77 en 2023 soit -19 cartes (-19,8%). Les cartes « Découverte moins de 12 ans » ont également évolué à la baisse, passant de 132 en 2022 à 123 en 2023, soit -9 cartes (-6,8%).

Les cartes Femmes se sont quant à elles maintenues au même niveau, avec 22 cartes vendues en 2023.

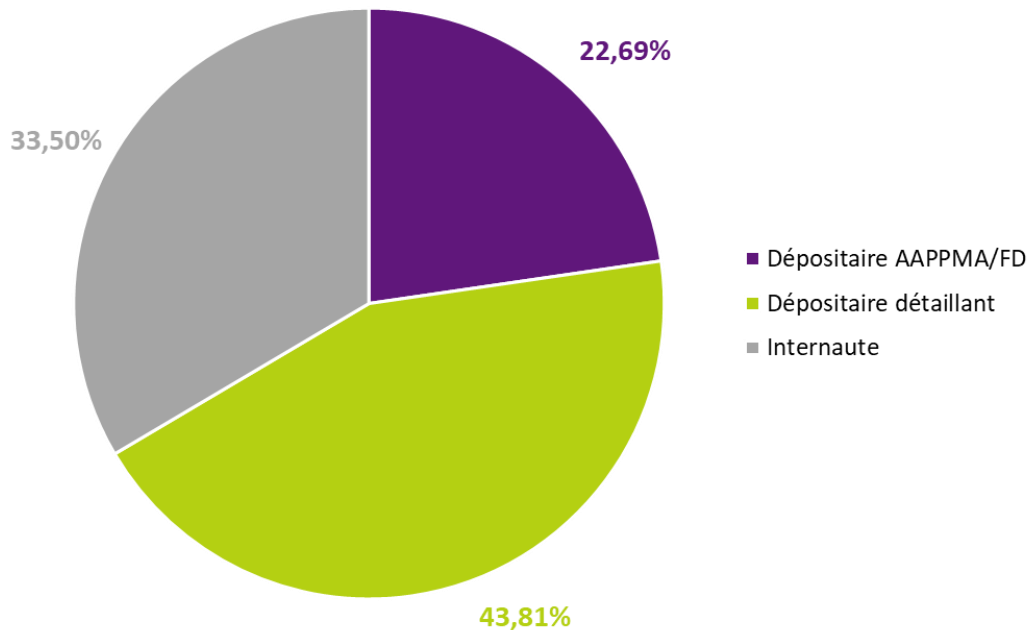
Au total, en 2023, on dénombre 449 membres actifs contre 485 en 2022 soit une évolution négative de 36 cartes (-7,4%).

Contrairement aux années précédentes, les ventes de cartes « Hebdomadaire » ont doublé mais restent à un niveau insignifiant. Avec 12 cartes vendues en 2023, c'est néanmoins le double du nombre de cartes de l'année précédente.

Les cartes Journalières ont accusé un léger recul en 2023 passant de 253 en 2022 à 240 en 2023, soit -13 cartes (-5,1%). Cette situation s'explique certainement par une période estivale et une arrière-saison automnale avec des conditions météorologiques perturbées qui n'ont pas favorisé la vente de ces cartes à la journée.



■ ■ Répartition des ventes par dépositaire



Le constat qui peut être fait en 2023, est que la part des dépositaires détaillants s'établit à 43,81% en 2023, à un niveau quasiment équivalent à celui de 2022 (44,17%). Cette constance s'explique par un réseau de dépositaires inchangé pour 2023 et qui bénéficie d'une clientèle fidèle.

La part des internautes qui achètent directement leur carte de pêche sur le site www.cartedepeche.fr est revenue en 2023 à son niveau de 2021, après une évolution à la baisse en 2022. Elle s'établit à 33,50% cette année. Malgré cette évolution irrégulière, la convivialité de l'outil et le fait qu'il permette aux pêcheurs d'acheter leur carte en toute autonomie et au moment où ils le souhaitent, constituent des atouts qui laissent à penser que ce mode de distribution des cartes de pêche ne peut que monter en puissance.

En 2023, 22,69% des ventes de cartes ont été réalisées par les dépositaires « AAPPMA La Nogentaise » et « Fédération de Pêche d'Eure et Loir », part en baisse par rapport à l'an passé (28,25%). Cette tendance se confirme d'année en année.



■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche

■ ■ Evolution en montant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Leclerc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 760,60	6 416,00
Intermarché	-	-	-	219,00	7 698,00	8 185,80	8 866,80	7 891,00	7 181,10	5 879,80	7 199,80
Dupli'k	-	-	884,00	773,00	5 825,20	4 075,00	3 990,00	2 676,00	2 350,00	2 194,00	2 019,00
Intersport	-	-	-	-	915,00	2 391,00	2 892,00	2 061,00	1 575,00	1 206,00	0,00
Cash Express	-	-	-	-	-	-	-	-	513,00	904,00	743,80
Office du Tourisme	623,00	299,00	666,50	674,50	1 427,50	1 478,80	855,00	692,00	434,00	489,00	466,00
Restaurant St Pierre	-	-	90,00	227,00	110,00	214,00	156,00	120,00	61,00	22,00	0,00
Fédération 28	332,00	824,00	1 271,20	1 991,00	3 946,80	2 877,00	3 297,60	3 032,00	2 023,50	3 441,00	855,00
AAPPMA	6 064,00	4 658,00	1 990,00	784,00	9 904,00	10 367,00	10 431,00	9 862,00	9 480,00	8 359,00	9 239,00
Site Internet	2 820,00	3 485,00	5 949,00	6 276,90	9 627,80	11 465,80	10 118,20	12 653,70	13 603,40	12 398,20	13 831,80
Bar de Margon	893,50	1 081,00	866,00	1 122,50	1 342,00	1 531,00	1 181,00	916,00	609,00	0,00	0,00
Autres	542,00	465,00	300,50	209,50	497,00	594,00	475,00	478,00	215,00	0,00	0,00
Total	36 246,50	39 887,50	44 123,60	43 931,00	41 293,30	43 179,40	42 262,60	40 381,70	38 045,00	40 653,60	40 770,40

■ ■ Evolution en pourcentage

	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018	Evolution 2018-2019	Evolution 2019-2020	Evolution 2020-2021	Evolution 2021-2022	Evolution 2022-2023
Leclerc	-	-	-	-	-	-	-	-	ns	11,38%
Intermarché	-	-	ns	3415,07%	6,34%	8,32%	-11,01%	-9,00%	-18,12%	22,45%
Dupli'k	-	ns	-12,56%	653,58%	-30,05%	-2,09%	-32,93%	-12,18%	-6,64%	-7,98%
Intersport	-	-	-	ns	161,31%	20,95%	-28,73%	-23,58%	-23,43%	-100,00%
Cash Express	-	-	-	-	-	-	ns	ns	76,22%	-17,72%
Office du Tourisme	-52,01%	122,91%	1,20%	111,64%	3,59%	-42,18%	-19,06%	-37,28%	12,67%	-4,70%
Restaurant St Pierre	-	ns	152,22%	-51,54%	94,55%	-27,10%	-23,08%	-49,17%	-63,93%	-100,00%
Fédération 28	148,19%	54,27%	56,62%	98,23%	-27,11%	14,62%	-8,05%	-33,26%	70,05%	-75,15%
AAPPMA	-23,19%	-57,28%	-60,60%	1163,27%	4,67%	0,62%	-5,45%	-3,87%	-11,82%	10,53%
Site Internet	23,58%	70,70%	5,51%	53,38%	19,09%	-11,75%	25,06%	7,51%	-8,86%	11,56%
Bar de Margon	20,98%	-19,89%	29,62%	19,55%	14,08%	-22,86%	-22,44%	ns	ns	ns
Autres	-14,21%	-35,38%	-30,28%	137,23%	19,52%	-20,03%	0,63%	ns	ns	ns
Total	10,05%	10,62%	-0,44%	-6,00%	4,57%	-2,12%	-4,45%	-5,79%	6,86%	0,29%

Les recettes liées aux ventes de cartes de pêche sont passées de 40 653,60 euros en 2022 à 40 770,40 euros en 2023 soit une légère hausse de +0,29%.

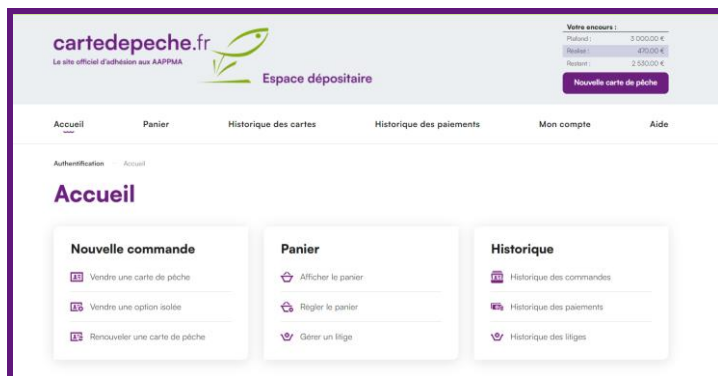
Le relatif maintien à l'équilibre des recettes de vente de cartes de pêche s'explique par la conjugaison de l'évolution négative du nombre de cartes vendues et de la hausse des tarifs des cartes de pêche.

En 2023 et comme l'année dernière, en termes d'encaissements, les « internautes en direct » sont en tête avec un montant total de 13 831,80 euros (34% des recettes), en hausse de 11,5% par rapport à 2022. Le dépositaire « AAPPMA » se situe à la seconde place avec un montant de ventes de 9 239,00 euros (22,7% des recettes), en augmentation de 10,5% par rapport à 2022. Les magasins « Intermarché » et « Leclerc » se situent juste après, avec respectivement 7 199,80 euros et 6 416,00 euros soit 17,7% et 15,7% des recettes de vente de cartes de pêche.

Sur l'ensemble des recettes de ventes de cartes associatives, environ un tiers revient à l'Association, le reste étant partagé entre les Agences de l'Eau, la Fédération Nationale de la Pêche et la Fédération Départementale de la Pêche. Pour 2023, la part revenant à l'Association s'élève à 11 698,60 euros en légère régression par rapport à l'année passée.

■ Les dépositaires

Les cartes de pêche délivrées par le réseau de dépositaires de l'Association sont réalisées via l'outil Internet www.depositaire.cartedepeche.fr dont la présentation et l'esthétique ont été modifiés.



En 2023, le réseau de dépositaires de l'Association est demeuré inchangé et composé de :

- « **Leclerc** », dépositaire depuis 2022.
- « **Cash Express** », dépositaire depuis 2021.
- « **Intersport** », dépositaire depuis 2017.
- « **Intermarché** », dépositaire depuis 2016.
- « **Dupli'k** », dépositaire depuis 2015.
- **L'Office de Tourisme et du Commerce** également dépositaire Internet depuis plusieurs années.
- **Le restaurant « Le Saint Pierre »** à Coudray-au-Perche, dépositaire depuis Juin 2015.



Ce réseau de dépositaires est indispensable à l'AAPPMA La Nogentaise puisqu'il permet de vendre les cartes de pêche de l'Association, notamment aux pêcheurs qui n'ont pas la possibilité de les acheter directement sur Internet. C'est donc un service essentiel que l'Association privilégie et qui permet aussi pour ces commerçants d'attirer une clientèle potentielle.



Rapport financier



■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
COTISATION	1 701,00	COTISATION	11 699,20
Fédération	25,00	Carte Interfédérale	7 228,00
Réductions sur cartes	1 676,00	Carte Personne Majeure	1 659,00
		Carte Personne Majeure OA	115,50
		Carte Découverte Femme	228,80
		Carte Personne mineure	731,50
		Carte Découverte enfant	369,00
		Carte Hebdomadaire	120,00
		Carte Journalière	1 215,00
		Vignette EHGO	32,40
ADMINISTRATION GENERALE	9 241,35	ADMINISTRATION GENERALE	1 307,18
Electricité	374,46	Produits financiers	991,93
Carburant	1 120,47	Produits financiers (carpe)	58,05
Fournitures entretien/équipmt	1 122,89	Produits divers	142,20
Fournitures administratives	233,68	Produits divers (carpe)	115,00
Fournitures pour APN	33,90		
Autres fournitures	106,50	SUBVENTIONS	15 109,09
Assurances	1 608,86	Fédération 28	
Frais cérémonie/Cadeaux	59,05	Matériel	1 314,38
Brochures/Imprimés	539,88	Entretien des parcours	700,00
Frais déplacement bénévoles	1 761,00	Réciprocité 1ère	1 160,00
Indemnité garderie	1 269,22	Alevinage	228,94
Téléphone Portable	24,00	Garderie	973,00
Téléphone Portable (carpe)	24,00	Tenues de Garde	38,27
Frais bancaires (carpe)	49,00	Concours enfants	152,00
Adhésions	115,00	Atelier Pêche Nature	480,00
Impôts	306,26	Repas AG	21,50
Assemblée Générale AAPPMA	119,35	Communes	1 800,00
Assemblée Générale Fédération	43,00	Etablissements bancaires	200,00
Réunions CA	103,97	Autres collectivités	3 000,00
Ristourne aux dépositaires	357,00	Dons des partenaires	3 280,00
		Dons des bénévoles	1 761,00
EXPLOITATION	21 954,55	EXPLOITATION	5 215,30
Empoissonnement	8 379,77	Produits des activités annexes	2 950,00
Empoissonnement (carpe)	396,73		
Matériel équipement/travaux	5 435,74		
Location des parcours	2 507,00		
Entretien des parcours	1 824,09		
Entretien des véhicules	300,76		
Entretien matériel/outillage	46,18		
Frais Atelier Pêche Nature	346,01	APN cotisations parents	830,00
Concours	649,80	Concours	244,70
Manifestations	74,63	Manifestations	230,60
Enduro (carpe)	760,00	Enduro (carpe)	720,00
Charges d'intérêts	1 233,84	Pêches de nuit (carpe)	240,00

La synthèse au 31 Décembre 2023 :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
TOTAL	32 896,90	TOTAL	33 330,77

L'AAPPMA La Nogentaise présente un résultat bénéficiaire de **433,87 euros** au 31 décembre 2023.

Les avoirs au 31 Décembre 2023 :

AVOIRS	31/12/2023	31/12/2022
Compte Crédit Mutuel	459,58	1 378,51
Livret Crédit Mutuel	34 491,93	33 459,24
Compte Crédit Mutuel (carpe)	308,79	3 312,80
Livret Crédit Mutuel (carpe)	3 443,97	1 385,92
Compte Crédit Mutuel (Mouche)	1 098,95	1 098,95
Charges à payer	-1 833,29	-1 425,85
Produits à recevoir	449,64	58,40
Règlements reçus pour N+1	-320,00	-200,00
Opérations non débitées	-105,00	-1 507,27
TOTAL	37 994,57	37 560,70

Avoirs au 31/12/2022	37 560,70
Résultat au 31/12/2023	433,87
Avoirs au 31/12/2023	37 994,57

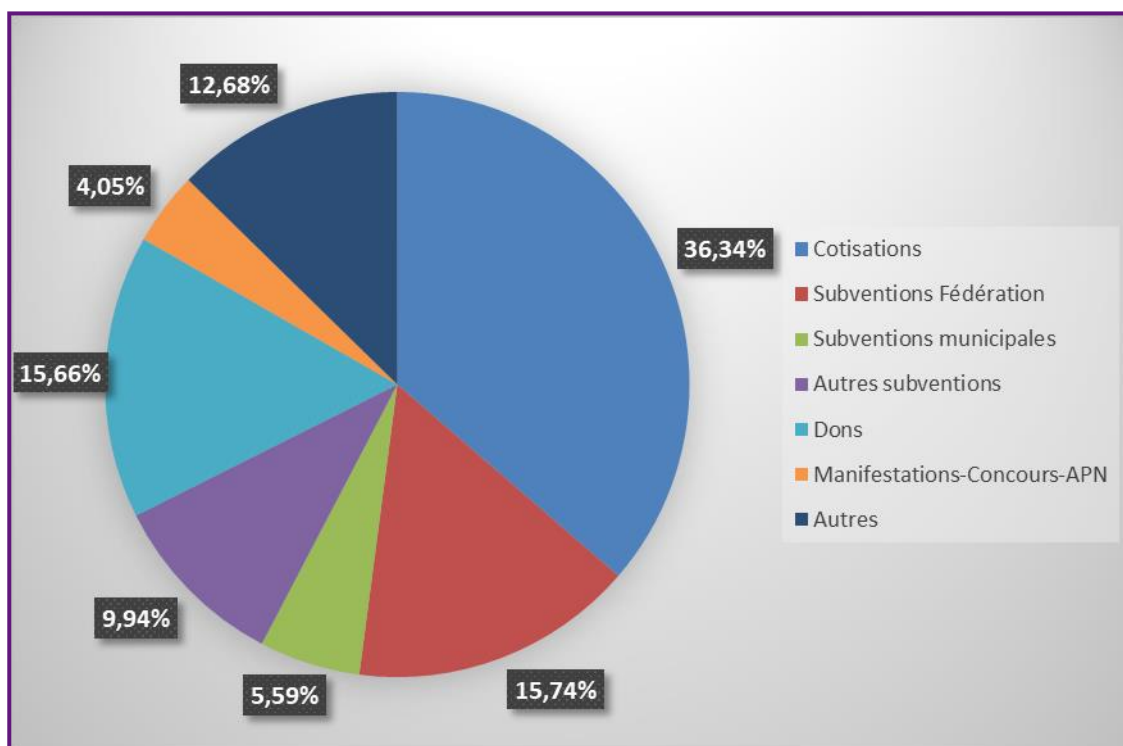
Le total des avoirs est de **37 994,57 euros** au 31 décembre 2023.

En 2023, l'AAPPMA La Nogentaise a repris la gestion financière des sections « La Carpe Nogentaise » et « La Mouche Nogentaise », ce qui explique un total des avoirs plus important.

Le rapport financier de l'exercice 2023 a été présenté le 8 Février 2024 aux vérificateurs aux comptes Evelyne Zanella et Hubert Leclerc, qui l'ont approuvé.

■ Les produits

■ ■ Répartition des produits



■ ■ Analyse des produits

En 2023, le total des produits pour l'AAPPMA La Nogentaise (hors commission carpe) est de 32 197,72 euros contre 37 160,02 euros l'an passé soit une baisse de -13,36%.

Les subventions et dons représentent presque 47% des produits et se situent à un niveau inférieur à l'année précédente, 15 109,09 euros en 2023 contre 19 991,28 en 2022. Cet écart s'explique principalement par une diminution des subventions reçues de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir, du fait d'actions moins nombreuses, à savoir 5 068,09 euros contre 10 070,59 euros en 2022.

La Fédération de Pêche d'Eure et Loir, la ville de Nogent le Rotrou et la Communauté de communes du Perche ainsi que l'ensemble des partenaires privés ont confirmé leur soutien à l'Association et heureusement car il est indispensable pour mener toutes les actions engagées par celle-ci.

En 2023, les cotisations des cartes de pêche s'établissent à 11 699,20 euros et sont restées relativement stables par rapport à 2022 (-1,64%). C'est un résultat relativement satisfaisant dans la mesure où il a été obtenu alors même que les ventes de cartes de pêche sont en baisse et qui s'explique donc par la hausse de la part revenant à l'Association pour certaines cartes de pêche. Elles représentent cette année 36,34% du total des produits ce qui constitue son niveau habituel, niveau qui ne permet pas de couvrir les dépenses d'empoissonnement et de gestion des parcours (entretien et baux) et qui nécessite de trouver d'autres sources de financement.

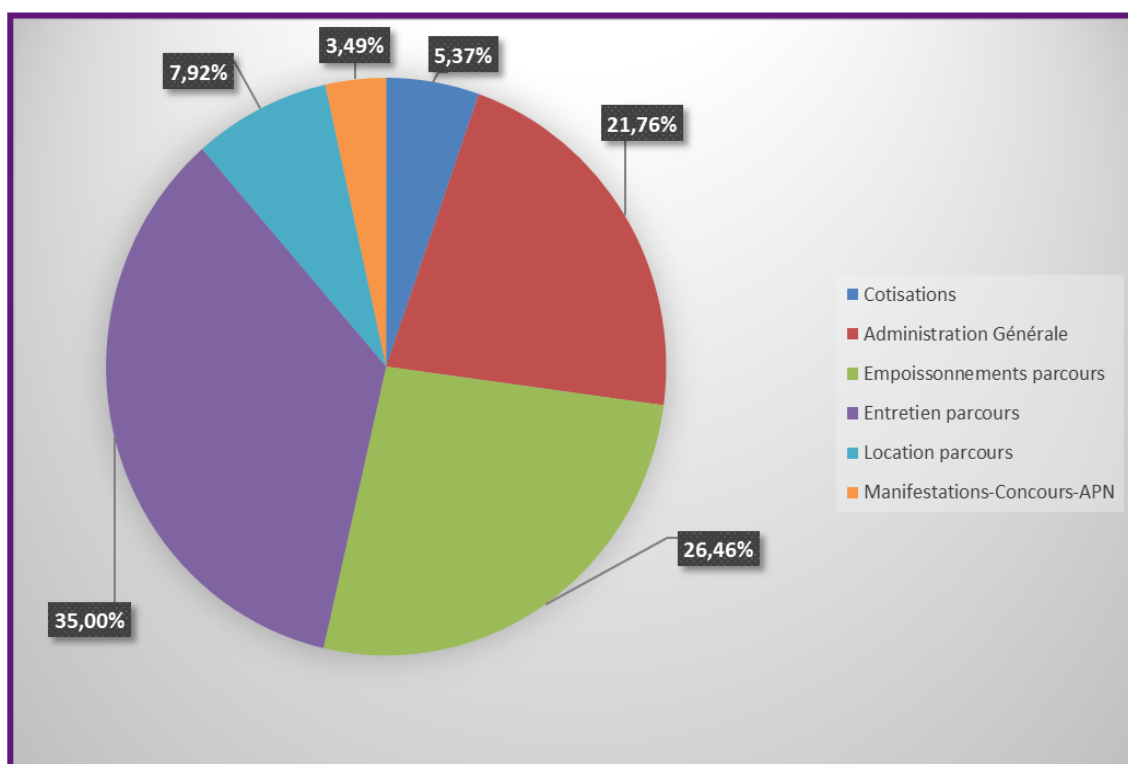
Le poste « Manifestations, concours et Atelier Pêche Nature » reste stable en 2023 se situant à 4,05% du total des produits contre 4,10% en 2022, un maintien qui se justifie par l'organisation des concours et manifestations habituels.

Le poste « Produits financiers » est en forte progression, +116% du fait des taux d'intérêt toujours élevés du livret d'épargne.

En revanche, le poste « Produits des activités annexes » évolue à la baisse, à savoir -10,3% par rapport à l'année passée du fait de recettes de vente de bois générées par les travaux d'abattage, moins importantes.

■ Les charges

■ ■ Répartition des charges



■ ■ Analyse des charges

En 2023, le total des charges pour l'AAPPMA La Nogentaise (hors commission carpe) est de 31 667,17 euros contre 36 444,39 euros l'an passé soit une baisse de -13,11%.

Trois postes représentent à eux seuls près de 70% des charges : le poste « Empoisonnement » avec près de 27% des dépenses, le poste « Entretien des parcours » (matériels, carburant, fournitures diverses) avec 35% des dépenses et le poste « Location des parcours » avec presque 8% du total des dépenses. Encore une fois, le constat est le même : si on cumule les charges représentées par ces trois postes, elles représentent le double des seules recettes de cotisations. Il est donc indispensable pour l'Association de trouver d'autres financements, via des partenariats privés et les aides des collectivités publiques.

En 2023, l'AAPPMA La Nogentaise a pour la deuxième année consécutive consacré une part importante de son budget aux empoisonnements pour un montant total de 8 379,77 €.

Les dépenses de fonctionnement représentent presque 22% des dépenses totales de cet exercice et sont en baisse par rapport à l'année précédente (-31,3%). Elles sont essentiellement liées aux dépenses de carburant et d'assurance concernant les matériels de l'Association, ces deux postes représentant à eux seuls, quasiment le tiers des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de « Manifestations, concours et Atelier Pêche Nature » ont été moins importantes en 2023 qu'en 2022 (-10,35%) et représentent 3,49% des dépenses de l'année. Les charges liées aux concours et manifestations ont été moindres alors que les frais concernant le fonctionnement de l'Atelier Pêche Nature ont été plus élevées.

Les charges de cotisations sont maîtrisées et ont évolué à la baisse en 2023.

■ Le rapport des vérificateurs aux comptes

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous rendre compte du résultat de notre contrôle pour l'exercice 2023, arrêté à la date du 31 décembre 2023, qui fait apparaître un solde positif de 433,87 euros.

Nous confirmons les explications qui nous ont été données par Laurence LEDUC, Trésorière de l'AAPPMA La Nogentaise.

Dans le cadre de notre mission, et en application des règles de diligence normale, nous avons procédé à un examen général des écritures à partir des documents comptables présentés.

Nous avons constaté un suivi régulier de la gestion qui nous permet de connaître avec précision le déroulement de la vie de l'Association.

Au regard de ces différentes constatations, nous portons un regard positif pour l'avenir.

En conclusion, les comptes qui vous ont été présentés et qui ont fait l'objet de commentaires, nous sont apparus sincères et véritables.

Nous certifions qu'ils expriment correctement la situation de l'AAPPMA La Nogentaise à la date du 31 décembre 2023.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2023.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 8 février 2024.

Hubert LECLERC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Evelyne ZANELLA.

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'E' and 'Z' followed by the name 'ZANELLA' written in a cursive script.

Bilan des projets 2023



■ La recharge sédimentaire sur la Cloche

■ ■ Rappel du contexte

Dans l'objectif de maintenir des cours d'eau fonctionnels répondant aux objectifs de bon état écologique, l'AAPPMA La Nogentaise a souhaité engager un chantier de restauration morphologique sur la Cloche. En collaboration avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure et Loir et la Base de loisir (BASEL, propriétaire des terrains), la Nogentaise a souhaité recréer un matelas alluvial sur plusieurs zones de têtes de radiers afin de retrouver des frayères à truites fario fonctionnelles et de recréer un habitat aux invertébrés aquatiques. L'étude préalable a été confiée à la Fédération de pêche.

Le tronçon défini est un ancien bras artificiel de contournement créé en 1999 par la société STAR, afin de permettre l'exploitation de la gravière de la Borde.

Avec le temps, le matelas implanté se démunait lentement de ses sédiments, indispensables à la survie des espèces piscicoles et des macro-invertébrés.

Par ailleurs, un ouvrage infranchissable situé 230 m en amont du tronçon étudié participe activement à la retenue des sédiments empêchant le transit sédimentaire indispensable aux fonctions citées ci-dessus.

■ ■ Travaux réalisés

Recharge sédimentaire

Pour restaurer la fonctionnalité des frayères à truites fario et reconstituer le matelas alluvial afin de recréer un habitat favorable aux invertébrés aquatiques, une recharge en granulats a été effectuée sur différentes zones du tronçon étudié. Sur 300 m, 6 zones ont été rechargées.



Localisation des zones d'intervention

Le projet a été réalisé en deux temps :

- Apport et disposition de blocs 150 - 300 mm (5 tonnes)
- Apport et disposition d'un mélange de matériaux fins 11-22 et 20-40 mm (45 tonnes)

La largeur moyenne des radiers est de 4,50 m. Pour le tronçon étudié, il a été réalisé une recharge d'environ 5 m de longueur par tête de radier.

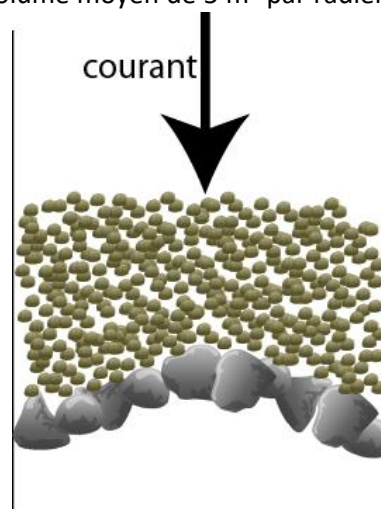
L'épaisseur apportée a été d'environ 20 cm ce qui représentait un volume moyen de 5 m³ par radier, soit un total d'environ **30 m³** de granulats fins.

A cela, se sont ajoutés les blocs de grosse taille, qui servent à retenir les granulats de diamètre inférieur. Les blocs ont été disposés en forme de chevron de façon à ce que le courant se dirige, passé l'obstacle, vers le milieu du cours d'eau, et non vers les berges.

Un volume d'environ 0,5 m³ de blocs a été apporté sur chaque zone, soit **3 m³** au total.

Période d'intervention et durée des travaux

L'intervention a été réalisée les 4 et 5 Octobre 2023 pendant deux demi-journées.



AVANT



APRES



Merci à Nicolas Esnault, Agent de développement à la Fédération de Pêche d'Eure et Loir pour sa contribution à ce rapport.

■ La restauration de la continuité écologique sur la Rhône

■ ■ Rappel du contexte

Ce projet a été porté par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure et Loir avec le soutien de l'AAPPMA la Nogentaise. Les travaux ont consisté à supprimer l'ouvrage de répartition de la Pitarnière qui historiquement alimentait le Moulin de Pseau afin de rétablir la continuité écologique sur la section aval de la Rhône. La suppression a permis de rediriger la majorité du débit dans le lit naturel en fond de vallée, tout en conservant de l'eau dans le bief. Les travaux ont débuté durant l'hiver et se sont poursuivis jusqu'à l'été 2023. Les principales étapes sont décrites ci-dessous.

■ ■ Travaux réalisés

Réparation du bief

Dans l'objectif de garantir un niveau d'eau convenable dans le bief et de restaurer la prairie, les deux brèches qui s'étaient formées en rive gauche ont été colmatées.



Abattage des arbres au droit du nouveau lit et broyage des ronciers

Afin de dessiner le nouveau lit, un abattage a été réalisé par une équipe de la Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou. Pour accéder aux berges, un important broyage a été réalisé par les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise.



Création du nouveau lit

Pour pouvoir créer le nouveau lit hors d'eau, tout le débit a été dévié momentanément vers le bief. A l'extrémité de la zone de terrassement, une motopompe a été mise en place pour assurer un débit

minimum dans le cours d'eau et une pêche de sauvetage a été réalisée pour évacuer les poissons de la zone asséchée.

Le terrassier a créé le fond de forme avant de procéder à la mise en place du matelas alluvial.



Suppression de l'ancien vannage

L'ancien vannage a été comblé ainsi qu'une petite partie de l'ancien lit.



Réouverture du bras naturel



Mise en place des passages à gué et abreuvoirs

Pour permettre l'entretien ultérieur de la parcelle située entre le bief et le cours d'eau, deux passages à gué ont été aménagés aux extrémités. Ils serviront également d'abreuvoir.



Restauration de la ripisylve sur l'ensemble du cours d'eau naturel

Un important travail de restauration de la ripisylve a été réalisé par Dunois Perche Insertion. Un abattage sélectif a été réalisé sur près d'un kilomètre. Les rémanents ont été disposés en andains en vue de leur broyage.



Broyage des rémanents

Un impressionnant broyeur forestier est passé sur l'ensemble des parcelles afin de remettre en état les prairies qui seront de nouveau pâturées.



Mise en place d'une clôture

Les prairies vont être mises à disposition d'un éleveur de chevaux ce qui permettra un auto-entretien des parcelles. Pour éviter la déstabilisation des berges par le piétinement des animaux, une clôture sera mise en place. La Fédération de Pêche d'Eure et Loir assurera la pose des piquets et l'éleveur installera par la suite les clôtures électriques.

Merci à Dimitri Chivard, stagiaire, Pierre Fetter, Directeur à la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et Valentin Leduc, pour leur contribution à ce rapport.

Projets 2024



■ La réfection de deux postes de pêche au plan d'eau de La Borde

En vue de restaurer et de sécuriser la berge de deux postes de pêche au plan d'eau de La Borde, l'AAPPMA La Nogentaise devait mener en 2023 des travaux de réfection des berges. Cette opération n'a pas pu être réalisée et elle est reportée en 2024.

Les deux postes concernés sont :

- Le poste se situant près de l'ancien emplacement pour personne à mobilité réduite,
- Le poste suivant situé à gauche du précédent.

L'AAPPMA La Nogentaise s'est rapprochée de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et un cahier des charges a été réalisé puis transmis au Président du Syndicat de la Base de Loisirs pour validation.

Pour cette restauration de berge, il sera mis en place des pieux jointifs qui ont une fonction de soutènement. Cette technique présente l'avantage de stabiliser la berge et de la rendre résistante aux actions érosives.



Poste 1



Poste 2



Exemple de pieux jointifs

Merci à Eloi Vaudolon, technicien à la Fédération de Pêche d'Eure et Loir, pour la réalisation du cahier des charges technique.

■ Les actions de restauration des rivières

Dans le cadre du Contrat Territorial signé sur le bassin de l’Huisne en 2023, la Fédération de Pêche d’Eure et Loir en partenariat avec l’AAPPMA La Nogentaise va réaliser au cours de l’année 2024 des travaux de restauration morphologique de la Berthe entre le Pont de Trizay et la ferme de l’Aunay. Il s’agira de restaurer la ripisylve, de mettre en place des clôtures, des passages à gué et des abreuvoirs mais également de procéder à des recharges sédimentaires pour retrouver des habitats propices au développement de la truite Fario.

En parallèle, de petites opérations de restauration de la continuité écologique sur la Jambette, la Rhône et la Berthe seront menées, avec au préalable une large concertation avec les propriétaires riverains concernés. Ces opérations seront réalisées grâce au soutien financier de l’Agence de l’eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental d’Eure et Loir, de la Région Centre Val de Loire et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.



Informations 2024



■ Les informations pêche

■ ■ Dates d'ouverture

Pêche de la truite : Samedi 9 mars

Pêche du brochet : Samedi 27 avril

Pêche de l'ombre : Samedi 18 mai

Pêche du sandre : Samedi 1^{er} juin

Fermeture de la pêche de la truite et de l'ombre (en 1^{ère} catégorie) : Dimanche 15 septembre

Fermeture de la pêche de l'ombre commun (en 2^{ème} catégorie) : Dimanche 31 décembre.

■ ■ Dates des empoissonnements en truites

7 mars : Truites en 1^{ère} catégorie

28 mars : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie

2 mai : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie.

■ ■ Empoisonnement des plans d'eau

↻ Plan d'eau de La Borde à Margon : poissons blancs et carnassiers.

↻ Plan d'eau du Tertre à Coudray-au-Perche : poissons blancs et petites carpes.

■ ■ Spécificités règlementaires

La réglementation nationale et les arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel remis à chaque pêcheur lors de l'achat de sa carte de pêche) ainsi que le règlement intérieur propre à l'AAPPMA La Nogentaise s'appliquent sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Nouveautés 2024 sur le plan d'eau de La Borde n°1 :

↻ **Remise à l'eau obligatoire des brochets** : à titre expérimental afin de favoriser le développement de la population de brochets dans ce plan d'eau.

↻ **Les pêches au vif et au poisson mort sont interdites** à compter du 1^{er} janvier 2024 (la pêche au mort manié reste autorisée).

↻ **La pêche en embarcation avec un moteur électrique est autorisée tous les jours** (Voir règlement intérieur).

Quelques rappels :

↻ La taille minimale de capture est fixée à **30 cm pour la truite fario et 25 cm pour la truite arc-en-ciel sur le bassin de l'Huisne et ses affluents.**

↻ Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **6 salmonidés.**

↻ Remise à l'eau obligatoire de la **truite fario** sur le parcours amont de l'Huisne (Parcours 11 et 12 de l'embouchure de la Cloche au lieu-dit « Les Ecouplières »).

↻ Remise à l'eau obligatoire de l'**Ombre** sur tous les parcours sur l'Huisne et la Cloche.

↻ Afin de protéger les frayères et les juvéniles de truites Fario et d'ombres communs, la pêche en marchant dans l'eau est interdite en 1^{ère} catégorie et sur l'Huisne jusqu'au 1^{er} mai 2024.

↻ **Règlement intérieur spécifique sur les plans d'eau de la Borde et du Tertre : à disposition sur demande et affichage sur place.**

■ ■ Entretien des parcours

Les travaux d'entretien des parcours constituent une mission importante pour l'Association dans l'objectif de satisfaire les pêcheurs. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'AAPPMA !

■ Le calendrier des manifestations

(L'ensemble des activités est organisé par l'AAPPMA La Nogentaise et ses partenaires au plan d'eau de La Borde n°1, sauf précision pour le plan d'eau de La Borde n°2 et le plan d'eau du Tertre)

■ ■ AAPPMA La Nogentaise

1 ^{er} juin 2024	Fête de la pêche des enfants (au plan d'eau du Tertre)
29 juin 2024	Concours départemental des jeunes (au plan d'eau du Tertre)
8 septembre 2024	Concours de pêche au coup
5 octobre 2024	Pêche en float-tube (plan d'eau de La Borde n°2)
13 octobre 2024	Finale régionale de pêche en float-tube

■ ■ Commission « pêche de la carpe » - Contact : 06 86 16 47 36

17 au 19 mai 2024	Pêche de nuit
21 au 23 juin 2024	Pêche de nuit
12 au 14 juillet 2024	Pêche de nuit
4 au 6 octobre 2024	Pêche de nuit

■ ■ Association Sport Loisir Pêche UIISC1 - Contact : 06 66 40 72 32

16 au 18 février 2024	Pêche de nuit
29 mars au 1 ^{er} avril 2024	Pêche de nuit
26 avril au 2 mai 2024	Pêche de nuit
7 au 9 juin 2024	Enduro
2 au 4 août 2024	Pêche de nuit
13 au 15 septembre 2024	Pêche de nuit « Téléthon »
25 au 27 octobre 2024	Pêche de nuit
22 au 24 novembre 2024	Pêche de nuit

■ ■ Club « Team La Nogentaise Compétition 28 » - Contact : 06 85 26 83 11

21 avril 2024	Concours de pêche au feeder
1 ^{er} et 2 juin 2024	Concours de pêche au feeder
7 juillet 2024	Concours de pêche au feeder
21 septembre 2024	Concours de pêche au feeder



ASL UIISC1



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LA NOGENTAISE



■ Les cartes de pêche et le tarif

CARTE INTERFEDERALE	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.	110,00 €
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	85,00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	25,00 €
CARTE DECOUVERTE ENFANT	Carte annuelle « Découverte » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	7,00 €
CARTE JOURNALIERE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	13,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	35,00 €
CARTE « DECOUVERTE FEMME »	Carte annuelle « Découverte Femme » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	40,00 €
VIGNETTE EHGO	Vignette donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE. Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ.	40,00 €

■ Où acheter sa carte de pêche ?

■ ■ Chez les dépositaires, revendeurs de cartes :

Gamm Vert (Accueil)	Avenue de la Messesselle à Nogent le Rotrou	02.37.52.04.29
Centre E.Leclerc (accueil)	Avenue de Paris à Arcisses	02.37.53.49.00
Intermarché (accueil)	Les Terres Forte à Nogent le Rotrou	02.3753.49.20
Magasin "Dupli'k"	11 rue de la Herse à Nogent le Rotrou	02.37.49.30.15
Magasin "Cash Express"	128 rue Saint Hilaire à Nogent le Rotrou	02.18.00.13.33
Office de Tourisme	9 rue Villette Gâté à Nogent le Rotrou	02.37.29.68.86
Fédération de Pêche 28	Le Moulin à Papier à Saint Jean Pierre Fixte	02.37.52.06.20
Restaurant "Le St-Pierre"	Rue de la Rhône à Coudray au Perche	09.80.93.82.97

■ ■ En contactant l'AAPPMA La Nogentaise

Les pêcheurs ont la possibilité de téléphoner ou d'adresser un mail à l'Association afin de demander l'établissement de leur carte qui pourra leur être adressée par mail ou courrier postal.

■ ■ Sur internet : www.cartedepeche.fr :

Vous achetez votre carte chez vous en quelques clics. C'est simple et sécurisé, mais surtout, choisissez l'AAPPMA La Nogentaise !

■ La documentation

Lors de l'achat de sa carte de pêche, le pêcheur peut disposer de la brochure fédérale et les informations spécifiques de La Nogentaise pour l'année 2024.



La brochure départementale



La brochure de l'AAPPMA



Le règlement de La Borde

Annexes



Nos partenaires

- La ville de Nogent-le-Rotrou, pour la mise à disposition du siège social, de l'entrepôt pour les matériels et son aide financière pour le fonctionnement,
- Les services techniques municipaux pour leur disponibilité,
- La commune d'Arcisses pour son aide financière,
- La Communauté de Communes du Perche pour son aide financière,
- La commune de Coudray-au-Perche pour son aide financière et à l'entretien,
- La commune de Souancé-au-Perche pour le prêt de son plan d'eau,
- Le Syndicat de la Base de Loisirs de La Borde, et particulièrement M. Monnier, gardien du plan d'eau de La Borde à Margon pour son aide lors des manifestations diverses,
- L'Office du Tourisme et du Commerce de Nogent-le-Rotrou,
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure-et-Loir pour son soutien technique et financier,
- Le Groupement des AAPPMA du Pays Perche,
- Les différentes sections de l'UIISC n°1 pour leurs interventions sur l'Huisne,
- L'Association Sports Loisirs de l'UIISC1,
- MM. Fonmarty et Vasseur, pisciculteurs,
- M. Yves Laverton, pour sa disponibilité,
- Les propriétaires riverains de berges,
- Les bénévoles,
- Nos partenaires :
 - Suez
 - Vallégrain
 - Valmat
 - Bricomarché
 - Crédit Mutuel
 - Allianz
 - Lorenove.



➤ Nos dépositaires :

- Gamm Vert
- Centre E.Leclerc
- Intermarché
- Cash Express
- Dupli'k
- Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou
- Restaurant « Le Saint Pierre » à Coudray au Perche



■ Le Conseil d'Administration

FONCTION	NOM	PRÉNOM
Membres du bureau		
Président	PAPILLON	Damien
Vice-président	MAUGUIN	Thierry
Secrétaire	LOMBARD	Renaud
Trésorière	LEDUC	Laurence
Membres élus		
	BRETON	Jean-Jacques
	COUPEAU	Daniel
	COUPEAU	Nadège
	GAUTHERON	Yvan
	KNABE	Richard
	LEDUC	Axel
	LEDUC	Valentin
Membres délégués au sein du Conseil d'administration de la Fédération départementale de la Pêche d'Eure-et-Loir		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
Membre	MAUGUIN	Thierry
Membres délégués au sein du Conseil d'administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
Membre	MAUGUIN	Thierry
Membre	LEDUC	Laurence
Membre	LOMBARD	Renaud
Gardes		
	LEVEQUE	Dominique
	LACOLLEY	Jérôme
	SINEAU	François
Vérificateurs aux comptes		
	LECLERC	Hubert
	ZANELLA	Evelyne

■ Le règlement intérieur de l'AAPPMA « La Nogentaise »

Ce règlement s'applique, en plus de la réglementation nationale et des arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel), sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Généralités sur tous les parcours AAPPMA du 28

- L'association se réserve le droit de fermer temporairement la pêche sur ses parcours (empoissonnement, manifestations diverses...)
- Hors manifestations, aucune place n'est personnellement réservée, sauf celles dédiées aux personnes à mobilité réduite
- Le camping et toute forme de nomadisation sont interdits
- Chasse et baignade interdites, ainsi que marcher sur la glace
- Feux au sol interdits, seuls les barbecues sur pieds sont acceptés
- Chaque pêcheur veillera à laisser sa place propre de tous détritrus
- La divagation et la baignade des chiens sont interdites
- Il est interdit de fouiller les fonds, creuser des trous dans les berges, arracher des plantes et couper des branches d'arbres
- Nombre de vifs prélevés limité à 20
- Bateau amorceur interdit (sauf plans d'eau cités ci-après et modalités carpe de nuit citées dans le [calendrier annuel](#))

Pêche et amorçage en embarcation (bateau / float-tube)

- Gilet de sauvetage obligatoire
- Moteur électrique uniquement

Pêche de la carpe

- Tente de type Biwy de couleur sombre uniquement
- Tapis de réception et épuisette à carpe obligatoires
- Lignes tendues perpendiculairement à la rive et non en biais

Pêche en embarcations et pêche de la carpe de nuit :

Modalités et règlements sur www.peche28.fr/3441-les-calendriers.htm

AAPPMA de Nogent-le-Rotrou

Sur la Rhône au plan d'eau du Tertre :

- NO-KILL total
- Pêche aux leurres artificiels uniquement

Plan d'eau du Tertre :

- Distance de pêche limitée à la moitié du plan d'eau
- Bourriche métallique interdite

Plan d'eau de la Borde n°1 :

- Tailles minimales de capture : Sandre : 60 cm ; Perche : 25 cm
- Prises limitées à 2 carnassiers par jour (sandre / perche)
- Remise à l'eau des silures interdite
- Pêche interdite sous les lignes électriques (25 m de chaque côté), ainsi que sur les zones identifiées : frayères, île... (voir plan sur site)
- Barbecue et drone interdits.



2 rue Sainte Anne
28400 NOGENT-LE-ROTROU



GÉNÉRATION
PÊCHE



www.groupermentpecheduperche.com

